



Nouvelle arrêté des métiers des étrangers

Par **naninani**, le **26/07/2011** à **21:13**

Bonjour,

Je suis étudiante en Master 2 Informatique et j'ai déposé pour un changement de statut avec un CDI (en tant qu'ingénieur informatique) à la préfecture en juin et la réponse de la DIRECCTE devrait arriver en fin août.

mais avec la nouvelle liste des métiers ouverts aux étrangers dans laquelle ne figure pas les métiers d'ingénieur informatique je voudrais savoir si cet arrêté affectera mon dossier vu qu'il ne sera appliqué qu'en mi-août et si cet arrêté s'applique aux étudiants déjà présent régulièrement en France.

Je sais que c'est encore nouveau, mais si vous quelconque informations sur ce sujet .

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **26/07/2011** à **23:26**

Vous avez les références de cet arrêté ?

Par **naninani**, le **26/07/2011** à **23:31**

Je pense pas qu'elle est déjà appliqué , c'est un projet d'arrêté déclaré hier
voila un des articles sur cet arrêté : <http://www.lefigaro.fr/emploi/2011/07/25/09005->

20110725ARTFIG00240-moitie-moins-de-metiers-ouvert-aux-etrangers.php

Par **mimi493**, le **27/07/2011** à **19:16**

Vous savez ... le Figaro

http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=dossiers_det_imm&numrubrique=286&numarticle=1409

Lisez car ça dépend aussi de la nationalité